



CODE SPORTIF



BLACKBALL

SAISON 2023-2024

Table des matières

TITRE 1 – GÉNÉRALITÉS	5
CHAPITRE 1 - DESCRIPTION	5
Article 1.1.01 - Les règles de jeu	5
Article 1.1.02 - Tenue sportive	5
Article 1.1.03 - Compétitions individuelles	6
Article 1.1.04 - Compétitions par équipes	6
TITRE 2 - LES COMPÉTITIONS RÉGIONALES	9
CHAPITRE 1 - DESCRIPTION	9
Article 2.1.01 - Conditions de participation	9
Article 2.1.02 - Procédure d'engagement	9
Article 2.1.03 - Obligations des ligues	10
TITRE 3 - LES COMPÉTITIONS NATIONALES	10
CHAPITRE 1 - DESCRIPTION	10
Article 3.1.01 - Attribution des compétitions nationales	10
Article 3.1.02 - Conditions de participation	11
Article 3.1.03 - Justification d'identité	11
CHAPITRE 2 - LES TOURNOIS NATIONAUX	11
Article 3.2.01 - Les compétitions individuelles	11
Article 3.2.02 - Les compétitions par équipes	17
CHAPITRE 3 - LA FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE DIVISION RÉGIONALE	17
Article 3.3.01 - Description	17
Article 3.3.02 - Qualifications	17
Article 3.3.03 - Convocations	17
Article 3.3.04 - Remplacements	17
Article 3.3.05 - Formule de jeu et déroulement d'un match	18
Article 3.3.06 - Attribution du titre de champion de France	18
Article 3.3.07 - Accession à la division DN3	18
Article 3.3.08 – Forfaits – Pénalités - Sanctions	18
CHAPITRE 4 - LES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE DIVISIONS NATIONALES	19
Article 3.4.01 - Les Divisions Nationales	19
Article 3.4.02 - Conditions de participation	19

Article 3.4.03 - Composition des divisions	19
Article 3.4.04 - Formule de jeu	20
Article 3.4.05 - Composition des matchs et remplacements	20
Article 3.4.06 - Déroulement du match	20
Article 3.4.07 - Attribution des points	21
Article 3.4.08 - Classements et départage	21
Article 3.4.09 - Attribution du titre de Champion de France	21
Article 3.4.10 - Désistements	21
Article 3.4.11 - Forfaits : pénalités et sanctions	22
Article 3.4.12 - Distribution des primes	23
CHAPITRE 5 - LES FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS	23
Article 3.5.01 - Présentations	23
Article 3.5.02 - Les catégories spécifiques	24
Article 3.5.03 - La catégorie mixte	26
TITRE IV - LA COUPE DE FRANCE	29
Article 4.0.01 - Compétition par équipes	29
Article 4.0.02 - Compétition individuelle	29
Article 4.0.03 - Planning	30
Article 4.0.04 - Attribution du titre	30
Article 4.0.05 - Distribution des primes	30
Article 4.0.06 – Forfaits – Pénalités - Sanctions	30
TITRE V - LES OFFICIELS	31
CHAPITRE 1 - LA COMMISSION NATIONALE BLACKBALL	31
Article 5.1.01 - Composition et fonctionnement	31
CHAPITRE 2 - LE RESPONSABLE SPORTIF DE LIGUE	31
Article 5.1.02 - Rôle officiel	31
CHAPITRE 3 - LE DIRECTEUR DE JEU	31
Article 5.3.01 - Désignation	31
Article 5.3.02 - Rôle officiel	32
CHAPITRE 4 - LE JUGE-ARBITRE	33
Article 5.4.01 - Désignation	33
Article 5.4.02 - Rôle officiel	33
Article 5.4.03 - Domaine d'application des règles	33
CHAPITRE 5 - L'ARBITRE	34
Article 5.5.01 - Désignation	34
Article 5.5.02 - Légitimité	34
Article 5.5.03 - Tenue vestimentaire	34

Article 5.5.04 - Rôle officiel	34
TITRE VI - SANCTIONS AUTOMATIQUES	34
Article 6.0.01 - Forfait, pénalités, sanctions	35
CHAPITRE 1 - JOUEUR OU ÉQUIPE EN RETARD	35
CHAPITRE 2 - COMPORTEMENT	35
CHAPITRE 3 - JOUEUR SANS SA LICENCE OU SA CONVOCATION	36
CHAPITRE 4 - ABANDON EN COURS DE COMPÉTITION	36
CHAPITRE 5 - DISQUALIFICATION	36
CHAPITRE 6 - ARBITRAGE	36
TITRE VII - CAS NON PRÉVUS	37
ANNEXES	38
ANNEXE 1 - PLANNING THÉORIQUE DES PHASES FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE	38
ANNEXE 2 - PLANNING THÉORIQUE DES TOURNOIS NATIONAUX	39
ANNEXE 3 - PLANNING THÉORIQUE DE LA COUPE DE FRANCE	40

TITRE 1 – GÉNÉRALITÉS

CHAPITRE 1 - DESCRIPTION

Le code sportif décrit les compétitions officielles suivantes organisées par la Fédération française de billard :

- les championnats de France
- la coupe de France
- les tournois nationaux

Les compétitions officielles se disputent en épreuves individuelles et par équipes. Elles sont organisées sur le plan local (département ou district), régional et national. Elles sont publiques et peuvent être diffusées.

Article 1.1.01 - Les règles de jeu

Les caractéristiques du matériel sportif utilisé ainsi que les règles du jeu sont décrites dans le document « Règles officielles Blackball », consultable sur le site fédéral : <https://www.ffbillard.com/ext/telechargement.php?id=32598>

Article 1.1.02 - Tenue sportive

La tenue sportive réglementaire décrite ci-dessous est commune aux quatre disciplines fédérales (Carambole, Blackball, Billard Américain et Snooker), et ce pour toutes les phases de jeu et à tous les niveaux de tournois et de championnats.

- Polo à manches courtes ou longues, rentré dans le pantalon. Les polos d'arbitres sont interdits aux joueurs.
- Pantalon de ville de couleur unie. Les jeans et survêtements sont interdits.
- Chaussettes, mi-bas ou bas.
- Chaussures fermées de couleur unie.
-

Autres éléments de la tenue sportive

- L'écusson du club et/ou des armoiries de la ville doit être placé sur la poitrine à gauche, côté cœur
- L'inscription dans le dos du nom de la ville du club du joueur est autorisée.

Publicité

- La publicité est autorisée exclusivement pour des produits conformes à la législation en vigueur, notamment en ce qui concerne les produits ou services dont la publicité est réglementée ou interdite dans le cadre des activités sportives.
- Peuvent être interdites les tenues qui présentent une incompatibilité entre le contenu d'une publicité et les chaînes de télévision qui retransmettent la compétition.
- La surface totale de l'ensemble des emplacements publicitaires n'est pas limitée mais doit être placée sur le haut du corps.
- L'organisateur peut imposer la marque de son sponsor : dans ce cas, cette publicité vient en supplément de la ou des marques personnelles des joueurs.

Dispositions diverses

- Dans les compétitions par équipes, le haut de la tenue sportive doit être identique pour tous les joueurs de l'équipe.
- Le polo doit obligatoirement être rentré dans le pantalon. La dérogation à cette règle est accordée exclusivement par le directeur de jeu.

Le directeur de jeu peut refuser la participation à la compétition d'un joueur dont la tenue n'est pas conforme aux dispositions ci-dessus.

Article 1.1.03 - Compétitions individuelles

1.1.03.01 - Les catégories

Les compétitions individuelles comportent plusieurs catégories :

Les catégories spécifiques (d'âges et de genre) :

- Benjamins : moins de 15 ans (U15) au 31 décembre de la saison en cours
- Juniors : moins de 18 ans (U18) au 31 décembre de la saison en cours
- Espoirs : moins de 23 ans (U23) au 31 décembre de la saison en cours
- Vétérans : plus de 50 ans au 31 décembre de la saison en cours
- Femmes

Une catégorie promotionnelle :

- Handi-billard : joueurs en fauteuil

Une catégorie qui accepte l'ensemble des compétiteurs sans distinction :

- Mixte

1.1.03.02 - Les divisions

La catégorie Mixte comprend plusieurs divisions :

- Division Master (la plus haute division)
- Division Nationale
- Division Régionale (peut être divisée selon plusieurs niveaux)
-

1.1.03.03 - Définition d'un match

Dans les épreuves individuelles, un match oppose deux adversaires qui s'affrontent pour le gain d'un nombre de parties à atteindre.

La distance d'un match et la formule de jeu sont définies par le règlement de la compétition.

Pour les compétitions nationales, les règlements sont décrits dans ce document.

Pour les compétitions régionales, ils sont décrits dans le règlement inhérent à chaque ligue.

Article 1.1.04 - Compétitions par équipes

1.1.04.01 - La catégorie

Les compétitions par équipes sont organisées en une seule catégorie mixte. Il n'existe pas de compétitions par équipes spécifiques.

1.1.04.02 - Les divisions

Les compétitions par équipes comportent plusieurs divisions :

- Division Nationale 1 ; ci-après dénommée DN1
- Division Nationale 2 ; ci-après dénommée DN2
- Division Nationale 3 ; ci-après dénommée DN3
- Divisions Régionales

Les équipes de DN1, DN2 et DN3 participent au championnat de France dans le circuit national. Elles ne peuvent pas concourir dans les épreuves régionales.

Les équipes de Divisions Régionales concourent dans les championnats régionaux. Elles ne peuvent pas concourir dans le circuit national.

1.1.04.03 - Définition d'un match

Dans les épreuves par équipes, un match oppose deux équipes composées de 4 joueurs qui s'affrontent pour le gain d'un nombre de parties à atteindre.

La distance d'un match et la formule de jeu sont définies par le règlement de la compétition. Pour les compétitions nationales, les règlements sont décrits dans ce document. Pour les compétitions régionales, ils sont décrits dans le règlement inhérent à chaque ligue.

1.1.04.04 - Composition des équipes

Une équipe est composée de quatre joueurs au minimum et de huit joueurs au maximum.

Tous les joueurs doivent appartenir au même club, à l'exception le cas échéant du "joueur isolé" (voir 1.1.04.06 - Joueur isolé).

Un même joueur ne peut pas être inscrit dans deux équipes différentes. En cas d'infraction, les matchs seront perdus pour les deux équipes.

Un joueur peut intégrer une équipe à tout moment de la saison, à conditions :

- que l'équipe n'ait pas atteint son quota maximum de 8 joueurs
- que le nouveau joueur n'ait participé à aucune compétition par équipes dans la saison.

Pour intégrer un nouveau joueur dans une équipe, le club doit informer :

- le responsable sportif de ligue pour les compétitions régionales
- la Commission nationale Blackball pour les compétitions nationales, 72h avant le début de la compétition à l'adresse suivante blackball@ffbillard.com

Lors de chaque match, au minimum deux joueurs inscrits sur le bordereau d'engagement de la saison doivent être présents sur chacune des sessions de la feuille de match.

Les présidents de clubs sont seuls responsables de la composition de leurs équipes.

1.1.04.05 - Joueur remplaçant

Un joueur remplaçant est un joueur qui intègre provisoirement une équipe du même club. Si au moins quatre joueurs d'une équipe sont présents sur le site d'une compétition, aucun remplaçant ne peut l'intégrer.

Un joueur du club inscrit dans aucune équipe peut être remplaçant.

Un joueur déjà inscrit dans une équipe peut être remplaçant dans toute autre équipe de son club à condition(s) que :

- l'équipe qu'il intègre soit de division égale ou supérieure ;
- son équipe d'origine présente au minimum quatre joueurs si elle concourt à la même date / même événement ;
- le joueur remplaçant n'effectue pas de match avec son équipe d'origine si celle-ci concourt à la même date / même événement ; en cas d'infraction, si le joueur joue dans 2 équipes différentes (équipe d'origine + équipe accueillant le remplaçant) les matchs des deux équipes seront déclarés perdus : 0-16 pour la division N3 et 0-20 pour les divisions N2 et N1 ;
- Le capitaine de l'équipe qui accueille le remplaçant doit prévenir la table de marque à l'adresse suivante blackball@ffbillard.com au minimum 72 heures avant le début de la compétition.

Une équipe peut faire appel à 2 joueurs remplaçants maximum par saison. Ces deux joueurs peuvent participer à plusieurs compétitions durant la saison (seulement si l'équipe présente moins de quatre joueurs).

Le joueur remplaçant marque toujours ses points pour son classement individuel d'origine.

1.1.04.06 - Joueur isolé

Un joueur isolé est un joueur dont le club n'a aucune équipe engagée à quelque niveau que ce soit dans une compétition de Blackball.

Il peut prétendre intégrer l'équipe d'un autre club et disputer toutes les compétitions dans lesquelles cette équipe est inscrite.

Le joueur ou le président du club qui souhaite l'intégrer doivent en faire la demande

- auprès de leur ligue, s'il intègre une équipe de niveau régional.
- auprès de la Commission nationale Blackball s'il intègre une équipe de niveau national.

Le joueur isolé est considéré comme un joueur de l'équipe du club accueillant, il peut donc prétendre à être remplaçant dans une autre équipe de ce club.

Une équipe ne peut admettre qu'un seul joueur isolé, qu'il soit titulaire ou remplaçant.

1.1.04.07 - Appartenance de l'équipe

Les équipes de toute division appartiennent aux clubs et sont inscrites sous la responsabilité de leur président.

Aucune équipe ne peut prétendre être transférée dans un autre club et conserver sa classification, sauf :

En cas de non-affiliation du club d'origine :

- le président de ligue interdit au club quitté une affiliation après que la mutation a été acceptée (saison en cours)
- le club de l'équipe accueillante en fait la demande à la ligue par un courrier de son président
- les présidents de ligues concernées doivent donner leur accord
- trois joueurs au moins de l'équipe initiale composent ladite équipe dans le nouveau club

Sur commun accord

- des présidents de ligues concernées.
- des deux présidents des clubs concernés.
- le club de l'équipe accueillante en fait la demande par un courrier de son président au club quitté et à la ligue.
- trois joueurs au moins de l'équipe initiale composent ladite équipe dans le nouveau club.

Dans les deux cas formulés ci-dessus, la demande doit être formulée au plus tard le 30 juin de la saison en cours.

1.1.04.08 - Noms des équipes

- Les noms d'équipes sont exclusivement des noms de villes.
- Le nom de l'équipe est suivi de la division dans laquelle elle évolue.

Exemple : **Amiens DN1**.

- Si le club a deux équipes dans la même division, le nom de la ville est suivi d'un chiffre puis de la division.

Exemple : **Sevran 1 DN1** et **Sevran 2 DN1**.

- Si deux clubs d'une même ville concourent avec une équipe chacune dans la même division le nom de la ville est suivi des initiales du club puis de la division.

Exemple : **Mulhouse Billard Club : Mulhouse MBC DR1** et

Olympique de Mulhouse : Mulhouse OM DR1.

- Si deux clubs d'une même ville concourent avec plusieurs équipes dans le championnat par équipes, le nom de la ville est suivi des initiales du club et d'un chiffre. Exemples : **Mulhouse Billard Club : Mulhouse MBC 1 DR1** et **Mulhouse MBC 2 DR1** et **Olympique de Mulhouse : Mulhouse OM 1 DR1** et **Mulhouse OM 2 DR1**.

TITRE 2 - LES COMPÉTITIONS RÉGIONALES

CHAPITRE 1 - DESCRIPTION

Sur le plan local et régional, ce sont les ligues qui organisent les épreuves, placées sous la responsabilité du responsable sportif de la ligue.

Chaque ligue établit son règlement sportif pour qualifier ses compétiteurs aux phases des finales nationales pour chaque catégorie. Chaque club doit se rapprocher du responsable sportif de sa ligue afin de prendre connaissance du règlement sportif régional.

Les ligues organisent les épreuves éliminatoires régionales pour :

- les finales des championnats de France de **toutes les catégories spécifiques**.
- la finale du championnat de France en **épreuve individuelle catégorie mixte division régionale**.
- la finale du championnat de France **en épreuve par équipes – Division Régionale**.
- la finale de la Coupe de France **par équipes**.

Article 2.1.01 - Conditions de participation

Les joueurs individuels et les équipes, peuvent participer aux phases éliminatoires régionales dans leurs catégories à l'exception :

- des joueurs de la catégorie Blackball Master
- des équipes engagées en divisions nationales 1, 2 et 3

Article 2.1.02 - Procédure d'engagement

2.1.02.01 - Compétitions individuelles

Le règlement de chaque ligue décrit la procédure d'engagement pour les compétiteurs dans leurs catégories respectives.

2.1.02.02 - Compétitions par équipes

Une équipe doit être déclarée à la FFB par sa ligue au moyen du bordereau fourni. Celui-ci certifie ainsi que les joueurs composant l'équipe sont bien licenciés et que les droits de déclaration de l'équipe sont à jour.

Une fois déclarée, et si les dates limites d'engagement ne sont pas atteintes, une équipe peut participer :

- au championnat régional (selon la réglementation de la ligue)
- à l'éliminatoire régionale de la coupe de France

Le bordereau de déclaration d'équipe doit être renseigné et retourné dans le délai imparti. Aucun règlement régional ne peut refuser de déclarer une équipe à la FFB.

Le secrétariat fédéral se charge d'envoyer une facture globale aux ligues.

Le montant des droits de déclaration est fixé chaque saison par la CNB ; les ligues peuvent appliquer des droits d'engagement supplémentaires (se reporter aux dispositions financières des ligues).

À tout moment au cours de la saison, une équipe peut demander à être déclarée au sein de la FFB et participer aux épreuves autorisées par la ligue, en fonction du règlement sportif de la ligue.

Article 2.1.03 - Obligations des ligues

Le règlement sportif Blackball de la ligue doit être transmis par courriel au secrétariat Fédéral avant la première compétition régionale et au plus tard le 31 octobre de la saison en cours.

Les ligues doivent utiliser le logiciel informatique fourni par la Fédération française de billard pour la gestion de leurs compétitions et le traitement des données sportives.

Les résultats des ligues qui entrent pour le calcul des proratas des qualifiés aux phases finales nationales sont prises en compte à partir du logiciel fourni par la Fédération française de billard, le 31 décembre de la saison en cours.

TITRE 3 - LES COMPÉTITIONS NATIONALES

Match 1 : **TS1** vs NTS
Match 2 : NTS vs NTS
Match 3 : NTS vs NTS
Match 4 : **TS8** vs NTS
Match 5 : **TS5** vs NTS
Match 6 : NTS vs NTS
Match 7 : NTS vs NTS
Match 8 : **TS4** vs NTS

Match 9 : **TS3** vs NTS
Match 10 : NTS vs NTS
Match 11 : NTS vs NTS
Match 12 : **TS6** vs NTS
Match 13 : **TS7** vs NTS
Match 14 : NTS vs NTS
Match 15 : NTS vs NTS
Match 16 : **TS2** vs NTS

Le National

Il existe deux niveaux de tête de série

- les têtes de série A (TSA) = les 64 premiers joueurs du classement national de la saison en cours
- Les têtes de série B (TSB) = les joueurs classés du 65e au 128e rangs

Ces têtes de séries intègrent la compétition :

- au second tour pour les 64 têtes de série B
- au troisième tour pour les 64 têtes de série A

3.2.01.04 - Compétiteur engagé dans plusieurs catégories

Catégories Juniors et National

Lors de son appel pour débiter un match, si un joueur est en compétition dans une autre catégorie, il doit choisir celle dans laquelle il souhaite continuer.

Le match de la catégorie à laquelle il renonce est considéré comme perdant, non comme un abandon en cours de compétition. Il conserve le nombre de parties gagnées du match auquel il renonce pour son goal avérage, le cas échéant.

équipe DN3 et en National

Les demi-finales du National se jouent le samedi soir ou le dimanche matin sur décision du directeur de jeu.

Si des joueurs de DN3 sont concernés par les demi-finales le dimanche matin, l'équipe doit pourvoir à son remplacement.

Lorsque le joueur en National termine son match, il est autorisé à réintégrer son équipe de DN3 à la fin de la session en cours en tant que remplaçant, mais uniquement si les deux changements n'ont pas eu lieu.

Un match ne peut être décalé au motif d'une équipe incomplète à cause d'un doublon.

3.2.01.05 - Planning théorique

Le planning théorique des tournois nationaux figure dans l'annexe

Les points essentiels du planning sont :

Les sessions d'échauffement sont autorisées uniquement avant le premier tour de la compétition.

Ensuite, aucun échauffement n'est autorisé à aucun tour de la compétition.

Les catégories Espoirs, Femmes et Vétérans débutent le vendredi à 18h30. Les ½ finales se jouent le vendredi soir ou le samedi sur décision du directeur de jeu.

Le National débute le samedi à 8h30.

Le Blackball Masters, débute le samedi à 8h30.

La catégorie Junior débute le samedi à 15h00.
La finale de la catégorie Femmes se joue le samedi à 15h00.
La finale de la catégorie Handi-billard se joue le samedi à 17h00
Les finales des autres catégories individuelles se jouent le dimanche à 13h00.

3.2.01.06 - Attribution des points

Se reporter à l'annexe 4

3.2.01.07 - Classement national

Dans toutes les catégories le classement national est établi à l'issue de chaque tournoi.

Sont pris en compte :

- les points obtenus lors des tournois nationaux (voir l'annexe 4)
- les points obtenus aux championnats de France, à l'exception du Blackball Masters (voir l'annexe 5)

3.2.01.08 – Forfaits – Pénalités - Sanctions

Est considéré comme forfait un joueur qui ne se présente pas lors de son appel, le jour de la compétition.

Le forfait est excusé si un certificat médical ou un motif de force majeure est fourni dans les 48h après la fin de la compétition. Le forfait doit être déclaré par mail à l'adresse : blackball@ffbillard.com.

Catégorie Nationale :

Premier forfait

- Déclaration du forfait au minimum 72h avant la compétition : 0 point
- Déclaration du forfait après 72h et 24h avant le début de la compétition : moins 36 points
- Pas de déclaration du forfait ou déclaration moins de 24h avant le début de la compétition : moins 36 points et interdiction de s'inscrire au tournoi national suivant.
- L'inscription n'est pas remboursée.

Deuxième forfait

- Déclaration du forfait au minimum 72h avant la compétition : moins 36 points
- Déclaration du forfait après 72h et 24h avant le début de la compétition : moins 52 points
- Pas de déclaration du forfait ou déclaration moins de 24h avant le début de la compétition : moins 52 points et interdiction de s'inscrire au tournoi national suivant
- L'inscription n'est pas remboursée

Abandon en cours de compétition

- Moins 52 points
- Interdiction de s'inscrire au tournoi national suivant
- L'inscription n'est pas remboursée
- Saisie de la commission de discipline

Catégories spécifiques

Premier forfait

- Déclaration du forfait au minimum 72h avant la compétition : 0 point
- Déclaration du forfait après 72h et 24h avant le début de la compétition : moins 44 points
- Pas de déclaration du forfait ou déclaration moins de 24h avant le début de la compétition : moins 44 points et interdiction de s'inscrire au tournoi national suivant.
- L'inscription n'est pas remboursée.

Deuxième forfait

- Déclaration du forfait au minimum 72h avant la compétition : moins 44 points
- Déclaration du forfait après 72h et 24h avant le début de la compétition : moins 60 points
- Pas de déclaration du forfait ou déclaration moins de 24h avant le début de la compétition : moins 80 points et interdiction de s'inscrire au tournoi national suivant
- L'inscription n'est pas remboursée

Abandon en cours de compétition

- Moins 80 points
- Interdiction de s'inscrire au tournoi national suivant
- L'inscription n'est pas remboursée
- Saisie de la commission de discipline

Catégorie Blackball Masters

Tous les joueurs du Blackball Master ont pour **obligation** de s'inscrire à tous les tournois de la saison.

Cas d'un joueur non inscrit :

- Le joueur est considéré comme forfait.
- L'inscription est due, une facture est envoyée au joueur.

Premier forfait de la saison :

- Déclaration du forfait au minimum 72h avant le début de la compétition, le tirage au sort est refait et le joueur ne marque aucun point au classement.
- Déclaration du forfait après 72h et 24h avant le début de la compétition, le tirage au sort est maintenu (n'est pas refait) et le joueur marque moins 100 points au classement.
- Pas de déclaration du forfait ou moins de 24h avant le début de la compétition, le tirage au sort est maintenu (n'est pas refait), le joueur marque moins 160 points au classement et le chèque de caution est encaissé.
- Pour pouvoir continuer à évoluer au sein du Blackball Masters, le joueur doit renvoyer un chèque de caution avant le tournoi national suivant (cachet de la poste faisant foi)
- l'inscription n'est pas remboursée

Second forfait de la saison :

- Déclaration du forfait au minimum 72h avant la compétition, le tirage au sort est refait et le joueur marque moins 100 points au classement.
- Déclaration du forfait après 72h et 24h avant le début de la compétition, le tirage au sort est maintenu (n'est pas refait), le joueur marque moins 160 points au classement.
- Pas de déclaration du forfait ou moins de 24h avant le début de la compétition, le tirage au sort est maintenu (n'est pas refait), le joueur marque moins 160 points au classement, le chèque de caution est encaissé, le joueur est exclu du circuit Blackball master's
- Pour pouvoir continuer à évoluer au sein du Blackball Masters, le joueur doit renvoyer un chèque de caution avant le tournoi national suivant (cachet de la poste faisant foi)
- L'inscription n'est pas remboursée.
- Le paiement intégral de tous les tournois restants est exigé. Une facture est envoyée au joueur.
- Le joueur ne pourra s'inscrire à uniquement 3 tournois nationaux la saison suivante.

Abandon en cours de compétition

- Le joueur marque moins 160 points.
- Le chèque de caution est encaissé.
- L'inscription n'est pas remboursée.
- Le joueur est exclu du circuit Blackball Masters.
- Le paiement intégral de tous les tournois restants est exigé. Une facture est envoyée au joueur.
- Le joueur ne pourra s'inscrire à uniquement 3 tournois nationaux la saison suivante.
- La commission de discipline est saisie.

3.2.01.09 - Départage

En cas d'égalité de points au classement, le départage s'effectue selon les règles suivantes

- d'abord sur le "*point average*" général (meilleure différence entre les manches gagnées et perdues par un joueur sur tous ses matchs joués)
- puis sur le meilleur résultat obtenu sur un tournoi dans la catégorie concernée
 - puis sur le second meilleur résultat
- et ainsi de suite jusqu'au départage

3.2.01.10 - Distribution des primes

Le montant et la répartition des primes allouées sont définis dans les dispositions financières de la saison en cours.

Les joueurs ou équipes de chaque catégorie qui sont absents ou ne sont pas en tenue réglementaire pour la remise des trophées ne perçoivent aucune prime ni aucun trophée.

Tout compétiteur en retard sur le podium se voit infliger une amende de 20 % du montant de sa prime.

Les primes sont remises sur place par le club organisateur (sauf pour les équipes, en fin de saison).

Les joueurs ont l'obligation de présenter une pièce d'identité afin de percevoir leur prime.

À l'issue de chaque compétition, les primes non récupérées sont distribuées dans les conditions suivantes par le secrétariat fédéral :

- si la prime dépasse 50 €, le secrétariat l'envoie directement au club
- les primes inférieures à 50 € ne sont pas récupérables

Dans les 48 heures qui suivent la compétition, le club organisateur doit transmettre au secrétariat fédéral la liste d'émargement des primes et restituer les primes non perçues.

3.2.01.11 - Participation des joueurs étrangers

Le règlement intérieur de la Fédération française de billard décrit les conditions de participation des joueurs étrangers dans les compétitions, pour toutes les disciplines. Le règlement intérieur est consultable sur le site internet fédéral [ffbillard.com](https://www.ffbillard.com/ext/telechargement.php?id=26185) : <https://www.ffbillard.com/ext/telechargement.php?id=26185>

3.2.01.12 - Qualifications

Le classement national qualifie les joueurs pour les finales des championnats de France individuels suivants :

- Juniors : les 4 premiers
- Espoirs : les 4 premiers
- Vétérans : les 4 premiers
- Femmes : les 4 premières
- National : les 30 premiers
- Master : les 8 premiers

3.2.01.13 - Qualifications Blackball Masters

À l'issue des championnats de France, les 32 joueurs Blackball Masters sont sélectionnés comme suit pour la saison suivante :

- 24 joueurs sont maintenus dans le Blackball Masters
- 8 joueurs accèdent au Blackball Masters par le classement national
- les joueurs repêchés à la suite de désistements éventuels (Article 3.2.01.15)

3.2.01.14 - Repêchage Blackball Masters

Si un ou plusieurs joueurs **maintenus dans le Blackball Masters** par le classement national refusent leur engagement pour la saison suivante, ils sont remplacés de la manière suivante :

- en premier le joueur classé 9e de la division Nationale 1
- puis le joueur classé 25e du Blackball Masters
- puis le joueur classé 10e de la division Nationale 1
- puis le joueur classé 26e du Blackball Masters
- et ainsi de suite ...
-

Si un ou plusieurs joueurs **accédant au Blackball Masters** par le classement national refusent leur engagement pour la saison suivante, ils sont remplacés par les joueurs classés 9e, 10e, ...etc.

Les joueurs maintenus ou accédant au Blackball Masters qui refusent ce statut et les joueurs exclus du Blackball Masters en cours de saison sont classés en National. Ils ne sont autorisés à disputer que trois tournois nationaux dans la saison.

Article 3.2.02 - Les compétitions par équipes

Lors d'un week-end du circuit national, les journées des championnats de France par équipes, de DN1, DN2 et DN3 sont organisées.

Le règlement de ces compétitions par équipes est décrit dans le Titre 3 Les compétitions nationales - Chapitre 4 Les championnats de France par équipes de divisions nationales.

CHAPITRE 3 - LA FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE DIVISION RÉGIONALE

Article 3.3.01 - Description

Les meilleures équipes de divisions régionales s'affrontent lors d'une finale nationale appelée « Championnat de France par équipes de Division [Régionale](#) ».

Article 3.3.02 - Qualifications

Cette finale est composée de 32 équipes comprenant :

- les 14 équipes championnes de ligue
- 18 équipes issues des compétitions régionales selon le prorata du nombre d'équipes engagées dans chaque ligue, dont au minimum une équipe de la ligue de La Réunion

Le nombre d'équipes qualifiées est calculé selon le prorata des effectifs des ligues déclarés au 31 octobre de la saison en cours.

Spécificités de la ligue de La Réunion

La ligue de la Réunion peut présenter en seconde équipe une sélection régionale, composée de joueurs qualifiés en individuel pour les championnats de France. Les joueurs de l'équipe doivent porter le même polo.

Article 3.3.03 - Convocations

Les équipes qualifiées par les ligues doivent confirmer, auprès du responsable sportif de ligue, leur participation aux finales des championnats de France.

Les convocations pour les finales des championnats de France sont mises en ligne sur le site fédéral.

Article 3.3.04 - Remplacements

En cas de refus d'une équipe qualifiée, le responsable sportif de ligue pourvoit à son remplacement.

Le responsable sportif de ligue transmet au responsable de la CNB (selon le délai indiqué sur le calendrier national) la liste des équipes qualifiées ayant confirmé leur participation, par ordre de classement régional.

Article 3.3.05 - Formule de jeu et déroulement d'un match

Formule de jeu

Quatre poules de huit équipes en double KO qualifiant les quatre premiers de chaque poule pour les huitièmes de finale, puis tableau à élimination directe.

Déroulement d'un match

Le joueur d'une équipe affronte un joueur de l'équipe adverse pour le gain d'une partie. Le vainqueur d'une partie rapporte un point à son équipe.

L'équipe qui totalise 9 points remporte le match.

Un tirage à la bande est effectué en début de match. Ensuite la casse est alternée entre chaque équipe jusqu'à la fin du match.

Au début du match les joueurs sont appelés selon l'ordre indiqué sur la feuille de match. En fonction de l'avancée du match, les joueurs suivants sont appelés à jouer dès qu'un billard est disponible. Si une partie ne peut être démarrée car un des joueurs est en cours de match sur une partie précédente, une partie doit être lancée avec les deux joueurs suivants immédiatement disponibles.

Une équipe ne peut refuser de présenter un joueur disponible appelé pour disputer une partie, même si cette partie est plus avancée sur la feuille de match.

Article 3.3.06 - Attribution du titre de champion de France

L'équipe vainqueur de la finale est déclarée « Championne de France par équipes de Division Régionale » de la saison en cours.

Article 3.3.07 - Accession à la division DN3

Les 8 premières équipes accèdent à la Division Nationale 3 pour la saison suivante.

Premier cas de refus de montée en DN3

- La place est attribuée à l'équipe de Division Régionale la mieux classée ayant disputé les 1/8^{ème} de finale. Le classement départage les équipes en prenant en compte le goal avérage général, c'est-à-dire la meilleure différence entre les parties gagnées et les parties perdues par une équipe sur l'ensemble des matchs de la compétition.

Second cas de refus de montée en DN3

- La place est proposée à la 17^{ème} équipe du classement DN3 de la saison en cours. Si l'équipe refuse, la place est proposée à la 18^{ème} équipe, etc.

Troisième cas de refus de montée en DN3

- l'équipe de Division Régionale la mieux classée ayant atteint les 1/8^{ème} de finale.

Si d'autres refus sont formulés, les places sont proposées comme cité précédemment, en alternant les propositions aux équipes DN3 et aux équipes de Division Régionale.

Article 3.3.08 – Forfaits – Pénalités - Sanctions

Forfait prévenu au minimum 72 h avant le début de la compétition : 0 point

Forfait prévenu entre 72 h et 24 h avant le début de la compétition :

- Signalement à la ligue d'appartenance
- Sanction financière de 150 €

Forfait non prévenu ou prévenu le jour de la compétition

- Signalement à la ligue d'appartenance
- Sanction financière de 150 €
- Interdiction de se présenter aux championnats de France la saison suivante

Abandon en cours de compétition

- Signalement à la ligue d'appartenance
- Sanction financière de 150 €
- Interdiction de se présenter aux championnats de France la saison suivante
- Saisie de la commission de discipline

CHAPITRE 4 - LES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE DIVISIONS NATIONALES

Article 3.4.01 - Les Divisions Nationales

Le championnat de France par équipes de Divisions Nationales est composé de trois divisions :

- Division Nationale 1, ci-après dénommée DN1
- Division Nationale 2, ci-après dénommée DN2
- Division Nationale 3, ci-après dénommée DN3

Article 3.4.02 - Conditions de participation

- Les équipes doivent répondre aux conditions financières décrites dans le document «Dispositions financières » de la saison en cours.
- Les équipes doivent remplir le dossier transmis par la CNB et le renvoyer dans les délais impartis. Passé ces délais, l'équipe est considérée comme renonçant au championnat et une autre équipe est repêchée.

Article 3.4.03 - Composition des divisions

La Division Nationale 3 est composée de 24 équipes :

- les 4 dernières équipes de DN2 de la saison précédente
- les équipes classées de la 5ème à la 16ème place du circuit DN3 la saison précédente
- les 8 premières équipes du championnat de France DN3 de la saison précédente

La Division Nationale 2 composée de 12 équipes :

- les 3 dernières équipes de DN1 de la saison précédente
- les équipes classées de la 4ème à la 8ème place en DN2 la saison précédente
- les 4 premières équipes de DN3 de la saison précédente

La Division nationale 1 est composée de 12 équipes :

- les 9 premières équipes au classement de la saison précédente
- les 3 premières équipes de DN2 de la saison précédente

Article 3.4.04 - Formule de jeu

Le championnat de France par équipes de Divisions nationales se déroule sur l'ensemble des événements sportifs qui composent le circuit national et lors du week-end des finales des Championnats de France.

Les équipes s'affrontent lors de matchs dénommés « matchs de championnat ».

Les équipes de Division Nationale 3 s'affrontent en une poule unique, représentant ainsi 23 matchs de championnat sur l'ensemble de la saison.

Les équipes de Divisions Nationales 1 et Nationales 2 s'affrontent en une poule unique, en deux phases :

- Phase une : toutes les équipes se rencontrent représentant ainsi 11 matchs de championnat.
- Phase deux : dans chaque division, les 6 premières équipes s'affrontent lors des Play Off, et les 6 dernières équipes s'affrontent lors des Play Down ; représentant ainsi 5 matchs *retour* de championnat.

Chaque équipe de Division Nationale 1 et de Division Nationale 2 dispute donc au total 16 matchs de championnat sur l'ensemble de la saison.

Article 3.4.05 - Composition des matchs et remplacements

Chaque équipe est composée de 4 joueurs au minimum et de 8 joueurs au maximum.

Chaque session est composée de 4 joueurs par équipe. Chaque joueur occupe une place dans la feuille de match, attribuée par une lettre.

La composition de chaque session doit être renseignée avant la fin de la session précédente.

Des changements de joueurs peuvent être opérés dès la seconde session. Tout joueur n'ayant pas joué dans la session 1 peut intégrer le match à n'importe quelle place pour chaque session suivante.

Un joueur présent en session 1 et ayant été remplacé peut réintégrer le match à condition de reprendre sa place initiale (excepté session à placements libres).

Division Nationale 3 :

- chaque match se déroule en 4 sessions de 4 parties, représentant au total 16 parties.

Divisions Nationales 1 et Nationales 2 :

- chaque match se déroule en 5 sessions de 4 parties, représentant au total 20 parties.
- la cinquième session laisse le placement libre des joueurs.

Article 3.4.06 - Déroulement du match

- Le joueur d'une équipe affronte un joueur de l'équipe adverse pour le gain d'une partie. Le vainqueur d'une partie rapporte un point à son équipe.
- L'équipe qui totalise le plus grand nombre de points remporte le match. En cas d'égalité, le match est déclaré « match nul ».
- Un tirage à la bande est effectué en début de match. Ensuite la casse est alternée entre chaque équipe jusqu'à la fin du match.
- Au début du match les joueurs sont appelés selon l'ordre indiqué sur la feuille de match. En fonction de l'avancée du match, les joueurs suivants sont appelés à jouer dès qu'un billard est disponible. Si une partie ne peut être démarrée car un des joueurs est en cours de match sur une partie précédente, une partie doit être lancée avec les deux joueurs suivants immédiatement disponibles.
- Une équipe ne peut refuser de présenter un joueur disponible appelé pour disputer une partie, même si cette partie est plus avancée sur la feuille de match.
- Un match se termine dès lors que toutes les parties sont terminées.

Article 3.4.07 - Attribution des points

- Match gagné : 5 points
- Match nul : 3 points
- Match perdu : 1 point
- Forfait : - 3 points

- Bonus offensif DN3 : 1 point est attribué dès lors qu'une équipe remporte 11 parties.
- Bonus défensif DN3 : 1 point est attribué dès lors qu'une équipe remporte 6 parties.
- Bonus offensif DN1 et DN2 : 1 point est attribué dès lors qu'une équipe remporte 14 parties.
- Bonus défensif DN1 et DN2 : 1 point est attribué dès lors qu'une équipe remporte 7 parties.
- Chaque joueur qui remporte une partie obtient 2 points de classement individuel par équipes.
- Chaque partie perdue lui ôte 1 point de classement individuel par équipes.

Article 3.4.08 - Classements et départage

Le classement par équipes s'effectue selon le nombre de points remportés par chaque équipe.

En cas d'égalité de points, le départage s'effectue dans l'ordre suivant selon ces règles :

1. le goal average général : meilleure différence entre les parties gagnées et les parties perdues par une équipe sur l'ensemble des matchs
2. le nombre de victoires lors des confrontations entre les équipes ex aequo
3. le goal average particulier : meilleure différence entre les parties gagnées et les parties perdues sur les matchs des deux phases, entre les équipes ex-æquo
4. le nombre de matchs gagnés sur l'ensemble de la saison

Le classement individuel par équipes s'effectue sur la différence du nombre de points obtenus par les parties gagnées et du nombre de points soustraits par les parties perdues.

En cas d'égalité de points, le départage s'effectue dans l'ordre suivant selon ces règles :

1. le nombre de casse fermes
2. le nombre de reprises fermes

Article 3.4.09 - Attribution du titre de Champion de France

Le titre de champion de France par équipes est décerné selon le classement établi à l'issue de tous les matchs de championnat lors du même week-end que les finales de championnats de France individuels et par équipes de Division Régionale.

Article 3.4.10 - Désistements

À l'issue des classements de fin de saison, les montées et descentes sont effectuées. En cas de désistement d'une équipe dans une division, l'équipe la mieux classée de la division inférieure accède à cette division.

Les équipes de DN2 et de DN3 ne peuvent pas refuser la montée. Si elles refusent, elles sont exclues du championnat National et sont rétrogradées en division Régionale. Dans ce cas, l'équipe initialement rétrogradée la mieux classée est maintenue dans la division.

Si une ou plusieurs équipes de division Régionale refusent la montée, ou si une ou plusieurs équipes de DN3 se désistent, les places sont pourvues comme suit, dans l'ordre

- la place est proposée à l'équipe de division Régionale la mieux classée lors de la finale des championnats de France
- puis la place est proposée à la première équipe de DN3 rétrogradée - puis à l'équipe de division régionale suivante la mieux classée lors de la finale des championnats de France
- puis le reste en respectant cette alternance

Les places en DN3 ne peuvent pas être proposées aux équipes de division Régionale n'ayant pas atteint les huitièmes de finale des championnats de France. Dans ce cas, les places sont proposées aux équipes de DN3 rétrogradées.

Article 3.4.11 – Forfaits – Pénalités - Sanctions

Est considérée comme forfait une équipe qui ne se présente pas pour disputer un match.

Pénalités

Suite à un forfait, des points de pénalités sont attribués aux équipes et aux joueurs les composants.

Premier forfait de la saison

Déclaré 72h avant le début de la compétition :

- l'équipe forfait est pénalisée de 3 points au classement et perd l'intégralité de ses parties au goal avérage (-16 en DN3 et -20 en DN2/DN3)
- aucun joueur de l'équipe forfait ne marque de points de classement individuel par équipes ;
- les équipes présentes sont déclarées vainqueurs et gagne l'intégralité des parties au goal avérage (+16 points en DN3 et +20 points en DN2/DN1)
- seuls les 4 joueurs inscrits dans la première session de l'équipe présente, marque ses points de classement individuel par équipe.

Déclaré après 72h et 24h avant le début de la compétition

- l'équipe forfait est pénalisée de 5 points au classement et perd l'intégralité de ses parties au goal avérage (-16 en DN3 et -20 en DN2/DN3)
- aucun joueur de l'équipe forfait ne marque de points de classement individuel par équipes ;
- les équipes présentes sont déclarées vainqueurs et gagne l'intégralité des parties au goal avérage (+16 points en DN3 et +20 points en DN2/DN1)
- seuls les 4 joueurs inscrits dans la première session de l'équipe présente, marque ses points de classement individuel par équipe.

Non déclaré avant le début de la compétition ou moins de 24h

- l'équipe forfait est pénalisée de 5 points au classement et perd l'intégralité de ses parties au goal avérage (-16 en DN3 et -20 en DN2/DN3)
- aucun joueur de l'équipe forfait ne marque de points de classement individuel par équipes ;
- les équipes présentes sont déclarées vainqueurs et gagne l'intégralité des parties au goal avérage (+16 points en DN3 et +20 points en DN2/DN1)
- seuls les 4 joueurs inscrits dans la première session de l'équipe présente, marque ses points de classement individuel par équipe.
- La commission de discipline est saisie

Second forfait de la saison :

Déclaré 72h et 24h avant le début de la compétition

- l'équipe forfait est pénalisée de 5 points au classement et perd l'intégralité de ses parties au goal avérage (-16 en DN3 et -20 en DN2/DN3)
- aucun joueur de l'équipe forfait ne marque de points de classement individuel par équipe ;
- les équipes présentes sont déclarées vainqueurs et gagne l'intégralité des parties au goal avérage (+16 points en DN3 et +20 points en DN2/DN1)
- seuls les 4 joueurs inscrits dans la première session de l'équipe présente, marque ses points de classement individuel par équipe.
- La commission de discipline est saisie.

Non déclaré ou moins de 24h avant le début de la compétition

- L'équipe forfait est considérée comme forfait pour l'ensemble de la saison avec effet rétroactif sur l'ensemble des matchs disputés
- les points obtenus précédemment par les équipes adverses sont annulés - les points de classement individuel par équipes obtenus par les joueurs adverses sont annulés.
- La commission de discipline est saisie.
- Les joueurs composant l'équipe forfait ont interdiction de jouer la saison suivante dans aucune autre équipe de division égale ou supérieure.

Sanctions

Premier forfait de la saison :

- une amende est adressée au club (cf dispositions financières de la saison en cours)

Second forfait de la saison :

- l'équipe n'évolue plus sur le circuit national la saison suivante, quelle que soit sa division.
- Les joueurs composant l'équipe forfait ont interdiction de jouer la saison suivante dans aucune autre équipe de division égale ou supérieure.

Article 3.4.12 - Distribution des primes

- Les primes gagnées par les équipes sont déterminées pour chaque saison (se reporter aux dispositions financières de la saison en cours).
- Les trois premières équipes doivent impérativement se présenter en tenue de compétition lors de la cérémonie de clôture de leur championnat respectif, en présentant un minimum de 3 joueurs sur le podium.
- Les équipes qui ne respectent pas cette obligation protocolaire ne perçoivent ni prime ni trophée.

CHAPITRE 5 - LES FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS

Article 3.5.01 - Présentations

Les finales des championnats de France de toutes les catégories se déroulent aux mêmes dates et dans un même lieu.

Le vainqueur d'une Finale Nationale est déclaré :

- "Champion de France de Billard Blackball dans la catégorie x" pour la saison en cours.

La Fédération française de billard organise annuellement huit finales des championnats de France de Blackball dans les catégories et divisions individuelles suivantes :

Les catégories spécifiques :

- Catégorie Benjamins (U15) ;
- Catégorie Juniors (U18) ;
- Catégorie Espoirs (U23) ;
- Catégorie Femmes ;
- Catégorie Vétérans (+50 ans).

La catégorie mixte

- Masters ;
- Division Nationale ;
- Division Régionale.

La Fédération française de billard organise également une finale nationale de Blackball dans la catégorie "promotion" Handi-billard fauteuil.

Article 3.5.02 - Les catégories spécifiques

Chaque finale nationale est composée de 24 joueurs.

3.5.02.01 - Qualifications

Dans chaque ligue, le nombre de joueurs qualifiés aux finales des championnats de France est calculé aux proratas des compétiteurs au 31 décembre de la saison en cours. À cette fin, les ligues utilisent le logiciel fourni par la fédération française de billard.

En catégories Benjamins, sont qualifiés :

- le champion (ou son remplaçant) de chacune des quatorze ligues
- le vice-champion des dix ligues les plus importantes en effectifs dans cette catégorie

En catégories Juniors, Espoirs, Vétérans et Femmes, sont qualifiés :

- le champion (ou son remplaçant) de chacune des quatorze ligues
- le vice-champion des six ligues les plus importantes en effectif dans cette catégorie
- les quatre premiers joueurs issus du classement national race de la catégorie

En catégorie Handi-billard :

Les joueurs qui entrent dans les critères de la catégorie Handi-Billard « fauteuil » s'inscrivent librement au tournoi promotionnel.

Cas de Double qualification

- Un joueur peut se trouver qualifié pour la finale de France à la fois par le classement national et par le classement régional. Dans ce cas, la priorité est donnée au classement national.
- La place disponible est alors attribuée au joueur classé immédiatement après lui au classement régional
- Si une ligue ne peut fournir aucun joueur, la place est attribuée au meilleur joueur classé dans le classement national dans cette catégorie.

La participation à la compétition des finales de championnats de France dans deux catégories spécifiques ou dans une catégorie spécifique et la division Master, n'est pas autorisée.

Dans le cas où un joueur ou une joueuse se retrouve qualifié pour plusieurs finales en catégories spécifiques ou Master, il/elle devra choisir la catégorie dans laquelle il/elle souhaite participer.

3.5.02.02 - convocations et remplacements

Convocations

- Les joueurs qualifiés par le classement national sont destinataires d'une convocation, ainsi que leur président de club.
- Ils doivent répondre dans le délai imparti en acceptant ou non leur qualification. En cas de refus, les joueurs suivants au classement national sont repêchés.
- La commission nationale blackball envoie aux responsables sportifs de ligues la liste des qualifiés par catégorie. Les responsables sportifs de ligue doivent confirmer la présence des joueurs qualifiés.
- En cas de refus d'un joueur qualifié, le responsable sportif de ligue pourvoit à son remplacement.
- Les convocations pour les finales des championnats de France sont mises en ligne sur le site fédéral.

Remplacements

- Si une ligue ne peut présenter aucun joueur en finale, la place est attribuée à une autre ligue au prorata du nombre de joueurs classés dans cette catégorie. Si aucune ligue ne peut fournir de joueur classé dans les huit premiers, la place est attribuée au meilleur joueur du classement dans cette catégorie.

3.5.02.03 - Les formules de jeu

Catégories Benjamins, Juniors, Espoirs, Femmes et Vétérans :

- Quatre poules de six joueurs en double KO, qualifiant les quatre premiers de chaque poule pour les huitièmes de finale, puis tableau à élimination directe.
- La distance des matchs est de quatre manches gagnantes

Catégorie Handi-billard « fauteuil » :

La formule de jeu est déterminée en fonction du nombre de joueurs inscrits

3.5.02.04 - Tirage au sort et têtes de séries

Catégories Benjamins :

- Les huit têtes de séries sont les champions de ligue par ordre d'importance d'effectifs de la catégorie.

Catégories Juniors, Espoirs, Femmes et Vétérans :

- Les quatre premières têtes de série sont les joueurs les mieux classés au classement national, puis les 4 champions de ligue par ordre d'importance d'effectifs de la catégorie.

Catégorie Handi-billard :

Les têtes de série sont déterminées par le directeur de jeu en fonction des joueurs inscrits.

Pour toutes les catégories, les têtes de série sont placées de sorte que :

- les quarts de finale théoriques opposent la n°1 à la n°8, la n°2 à la n°7, la n°3 à la n°6 et la n°4 à la n°5
- les demi-finales théoriques opposent la n°1 à la n°4 et la n°2 à la n°3

Le tirage au sort est intégral pour les autres joueurs, en évitant, dans la mesure du possible, que deux joueurs du même club se rencontrent au premier tour.

Article 3.5.03 - La catégorie mixte

La catégorie mixte comprend les divisions Master, Nationale et Régionale.

3.5.03.01 - Qualifications

Dans la catégorie Mixte, les joueurs sont appelés en fonction de leur niveau de performance à concourir dans l'une des trois divisions.

La finale de Division Régionale est composée de 48 joueurs.

Sont qualifiés :

- les joueurs des ligues en fonction leurs effectifs, répartis comme suit :
 - o 1ère ligue 6 joueurs
 - o 2^e ligue 5 joueurs
 - o 3^e à 6^e ligue 4 joueurs par ligue *soit 16 joueurs*
 - o 7^e et 9^e ligue 3 joueurs par ligue *soit 9 joueurs*
 - o 10^e à 13^e ligue 2 joueurs par ligue *soit 8 joueurs*
 - o Ligue de la Réunion 4 joueurs

La finale de Division Nationale est composée de 32 joueurs.

Sont qualifiés :

- Les 30 premiers joueurs du classement national
- deux joueurs issus de la ligue de la Réunion

La finale de Division Master est composée des huit premiers joueurs du classement national blackball master

3.5.03.02 - Convocations et remplacements

Convocations et remplacements division régionale

- La commission nationale blackball envoie aux responsables sportifs de ligues la liste des qualifiés par catégorie. Les responsables sportifs de ligue doivent confirmer la présence des joueurs qualifiés.
- En cas de refus d'un joueur qualifié, le responsable sportif de ligue pourvoit à son remplacement.
- Si une ligue ne peut présenter aucun joueur en finale, la place est attribuée à une autre ligue au prorata du nombre de joueurs classés dans cette catégorie. Si aucune ligue ne peut fournir de joueur classé dans les huit premiers, la place est attribuée au meilleur joueur du classement dans cette catégorie.
- Exemple : un joueur peut être initialement qualifié par la ligue pour la finale du championnat de France de Division **Régionale** et être ensuite qualifié pour la finale du championnat de France de division Nationale par le classement national. Dans ce cas, il est convoqué à la finale de division Nationale et il est remplacé pour la finale de division **Régionale** (CF Article 3.5.02.02 – convocations et remplacements).

Le joueur qui valide sa convocation s'engage à être présent dès le début de la compétition.

Convocations et remplacements division nationale

- Les joueurs qualifiés par le classement national sont destinataires d'une convocation, ainsi que leur président de club.
- Ils doivent répondre dans le délai imparti en acceptant ou non leur qualification.
- Si un joueur issu du classement national est forfait, la place disponible est attribuée au joueur immédiatement classé après lui.
- La date limite de ce remplacement est fixée à 72 heures avant l'heure de convocation. Au delà, aucun remplacement n'est effectué et aucun repêchage ne peut avoir lieu.

Le joueur qui valide sa convocation s'engage à être présent dès le début de la compétition.

Convocations et remplacements division master

- Les joueurs sont qualifiés par le classement master à l'issue du dernier tournoi qui se déroule le même week-end que les finales des championnats de France.
- Si un joueur issu du classement master est forfait, la place disponible est attribuée au joueur immédiatement classé après lui, jusqu'à la 24^{ème} place maximum. Au-delà, il n'est pas remplacé.

Le joueur qui valide sa participation s'engage à être présent dès le début de la compétition.

Les convocations de toutes les catégories (sauf la catégorie master) pour les finales des championnats de France sont mises en ligne sur le site fédéral.

3.5.03.03 - Les formules de jeu

Division Régionale

Huit poules de six joueurs en double KO qualifiant les quatre premiers de chaque poule pour les seizièmes de finale, puis tableau à élimination directe, jusqu'en finale et petite finale.

La distance des matchs est de quatre manches gagnantes.

3.5.03.04 - Tirage au sort et têtes de séries

- Les 14 champions de ligue et le vice-champion des deux ligues les plus importantes en effectifs dans cette catégorie sont têtes de série.
- Le tirage au sort est intégral pour les autres joueurs, en évitant toutefois, dans la mesure du possible, que deux joueurs du même club se rencontrent au premier tour.

Finale de Division Nationale

Tournoi à élimination directe.

La distance des matchs est de six manches gagnantes.

Les joueurs sont placés dans le tableau en fonction de leur classement afin d'obtenir le schéma suivant :

N° 1 opposé au N° 32
N° 17 opposé au N° 16
N° 9 opposé au N° 24
N° 25 opposé au N° 8
N° 5 opposé au N° 28
N° 21 opposé au N° 12
N° 13 opposé au N° 20
N° 29 opposé au N° 4
N° 3 opposé au N° 30
N° 19 opposé au N° 14
N° 11 opposé au N° 22
N° 27 opposé au N° 6
N° 7 opposé au N° 26
N° 23 opposé au N° 10
N° 15 opposé au N° 18
N° 31 opposé au N° 2

Les deux joueurs de la ligue de la Réunion sont placés aux 21^e et 22^e rangs dans le tableau ci-dessus.

Finale de division Master

- Tournoi à élimination directe.
- La distance de jeu est de sept manches gagnantes.

Lors de la finale de France Masters, une pause unique de 5 minutes a lieu à six manches jouées (hors pauses sanitaires). Toutes les pauses doivent être demandées à l'arbitre.

Les joueurs sont placés dans le tableau en fonction de leur classement répartis comme suit :

N° 1 opposé au N° 8
N° 4 opposé au N° 5
N° 3 opposé au N° 6
N° 2 opposé au N° 7

Les perdants des demi-finales s'affrontent en petite finale pour la médaille de bronze.

3.5.03.05 – Forfaits - Pénalités - Sanctions

Individuel régional

Forfait prévenu 72h avant le début de la compétition : 0 point

Forfait prévenu entre 72h et 24h avant le début de la compétition : 0 point

Forfait non prévenu ou prévenu le jour de la compétition :

- Sanction financière de 150 € adressée au club

- Signalement à la ligue d'appartenance
- Interdiction de se présenter la saison suivante aux championnats de France

Abandon en cours de compétition :

- Sanction financière de 150 € adressée au club
- Signalement à la ligue d'appartenance
- Interdiction de se présenter la saison suivante aux championnats de France
- Saisie de la commission de discipline

Individuel national

Forfait prévenu 72h avant le début de la compétition : 0 point

Forfait prévenu entre 72h et 24h avant le début de la compétition : moins 90 points

Forfait non prévenu ou prévenu le jour de la compétition :

- Sanction financière de 150 € adressée au club
- Signalement à la ligue d'appartenance
- Interdiction de se présenter la saison suivante aux championnats de France

Abandon en cours de compétition :

- Sanction financière de 150 € adressée au club
- Signalement à la ligue d'appartenance
- Interdiction de se présenter la saison suivante aux championnats de France
- Saisie de la commission de discipline

TITRE IV - LA COUPE DE FRANCE

Elle comporte deux compétitions distinctes :

- la coupe de France par équipes ;
- la coupe de France individuelle.

Article 4.0.01 - Compétition par équipes

Elle est réservée à toutes les équipes déclarées à la FFB.

Elle se déroule en deux phases :

- une phase régionale ;
- une phase finale nationale.

4.0.01.01 - Phase régionale

Cette phase est gérée par le responsable sportif de ligue, qui établit le calendrier et le tirage au sort.

Les qualifications s'effectuent selon un tableau en élimination directe. La distance des matches est de 8 manches gagnantes.

La compétition doit obligatoirement être gérée par le logiciel sportif fourni par la Fédération française de billard.

La phase est ouverte aux équipes de DN3 et de Division Régionale.

Les équipes de DN1 et de DN2 ne participent pas à la première phase éliminatoire régionale.

Le nombre de places attribuées à chaque ligue est déterminé par la CNB en fonction du nombre d'équipes déclarées, recensées par le secrétariat fédéral et à jour de leur règlement à la date du 31 octobre de la saison en cours.

4.0.01.02 - Phase finale

La phase finale de la Coupe de France regroupe 64 équipes :

- les 12 équipes de DN1
- les 12 équipes de DN2
- les 40 équipes qualifiées par les ligues (DN3 et Divisions Régionales)

La formule de jeu est établie selon un tableau en élimination directe.

La distance de jeu de huit parties gagnantes.

Un tirage au sort intégral sans tête de série est effectué à chaque tour.

Article 4.0.02 - Compétition individuelle

La Coupe de France individuelle est ouverte à tous les licenciés FFB, dans la limite de 512 participants.

- Il n'y a pas de phase éliminatoire, les joueurs doivent s'inscrire sur le logiciel sportif fourni par la Fédération française de billard dans les délais impartis.
- La formule de jeu est établie selon un tableau en élimination directe.
- La distance de jeu est de 3 parties gagnantes.
- Un tirage au sort intégral sans tête de série est effectué à chaque tour.

Article 4.0.03 - Planning

Voir annexes.

Article 4.0.04 - Attribution du titre

L'équipe vainqueur de la phase finale de la Coupe de France est déclarée :
"Vainqueur de la Coupe de France de billard Blackball par équipes".

La joueuse ou le joueur vainqueur de la phase finale de la Coupe de France est déclaré
"Vainqueur de la Coupe de France de billard Blackball individuelle".

Article 4.0.05 - Distribution des primes

Se reporter aux dispositions financières de la saison en cours.

Article 4.0.06 – Forfaits – Pénalités - Sanctions

Compétition individuelle

Forfait signalé entre 72h et 24h avant le début de la compétition

- Sanction financière de 150 € adressée au club d'appartenance.
- Signalement à la ligue d'appartenance.
- Interdiction de se présenter la saison suivante à la Coupe de France

Forfait non prévenu ou moins de 24h avant le début de la compétition

- Sanction financière de 150 € adressée au club d'appartenance
- Signalement à la ligue d'appartenance.
- Interdiction de se présenter la saison suivante à la Coupe de France
- Saisie de la commission de discipline.

Abandon en cours de compétition

- Sanction financière de 150 € adressée au club d'appartenance
- Signalement à la ligue d'appartenance.
- Interdiction de se présenter la saison suivante à la Coupe de France
- Saisie de la commission de discipline.

Compétition par équipe – équipes régionale et DN3

Forfait signalé entre 72h et 24h avant le début de la compétition

- Sanction financière de 150 € adressée au club d'appartenance.
- Signalement à la ligue d'appartenance.
- Interdiction de se présenter la saison suivante à la Coupe de France

Forfait non prévenu ou moins de 24h avant le début de la compétition

- Sanction financière de 150 € adressée au club d'appartenance.
- Signalement à la ligue d'appartenance.
- Interdiction de se présenter la saison suivante à la Coupe de France
- Saisie de la commission de discipline

Compétition par équipe – équipes DN2 et DN1

Forfait :

- Sanction financière de 150 € adressée au club d'appartenance.
- Signalement à la ligue d'appartenance.
- Saisie de la commission de discipline

TITRE V - LES OFFICIELS

CHAPITRE 1 - LA COMMISSION NATIONALE BLACKBALL

Article 5.1.01 - Composition et fonctionnement

La Commission Nationale Blackball (CNB), composée selon le règlement intérieur de la FFB, régit les compétitions de la discipline Blackball.

La liste des membres de la commission est consultable sur le site fédéral :

<https://www.ffbillard.com/pages/commission-nationale-blackball-29.html>

Toutes les demandes concernant la CNB sont à adresser au secrétariat fédéral :

ffb@ffbillard.com

Le rôle et les missions de la CNB sont décrits dans le règlement intérieur de la FFBillard :

<https://www.ffbillard.com/ext/telechargement.php?id=26185> Article 3.5.3.2

CHAPITRE 2 - LE RESPONSABLE SPORTIF DE LIGUE

Article 5.1.02 - Rôle officiel

Le responsable sportif de ligue a pour mission :

- de centraliser les informations nouvelles et les modifications éventuelles apportées par la CNB et d'en informer dans les meilleurs délais l'ensemble des clubs de la ligue
- de rédiger le règlement sportif relatif à sa ligue
- d'organiser et de mettre en application le championnat de Blackball selon le règlement sportif interne à la ligue ; ce règlement doit être transmis par courriel au secrétariat Fédéral pour le 31 octobre au plus tard
- de déterminer le calendrier des dates et lieux des compétitions de la ligue et d'en informer les clubs
- d'établir les classements et les mises à jour des différentes compétitions de la ligue
- de répondre aux demandes de la CNB
- d'assurer la liaison entre les clubs et la CNB

CHAPITRE 3 - LE DIRECTEUR DE JEU

Article 5.3.01 - Désignation

Les épreuves se déroulant dans une même salle sont placées sous l'autorité et le contrôle d'un directeur de jeu.

Celui-ci est désigné par le responsable sportif correspondant au niveau de la compétition :

Lors des tournois nationaux et des finales des championnats de France, il est nommé par la CNB. Pour le déroulement de la compétition, il est assisté par un ou deux directeurs de jeu adjoints, un juge-arbitre et son adjoint ;

Article 5.3.02 - Rôle officiel

Le directeur de jeu a pour mission :

- de garantir le respect du code sportif et des règlements de la FFB et de prendre les décisions réglementaires et/ou de demander les sanctions prévues pour les contrevenants ;
- de vérifier le bon état du matériel ;
- de vérifier la tenue sportive des joueurs ;
- de contrôler l'agencement de la salle avec les éléments fournis (publicités, scoreurs, affiches, etc.) ;
- d'organiser les tours de jeu ;
- de désigner, en concertation avec le juge-arbitre, les arbitres des matchs ;
- de veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs ;
- de disqualifier les joueurs transgressant les règles ;
- d'enregistrer les éventuels abandons en cours de compétition et d'en indiquer le motif sur le document relatif à la compétition ;
- de prévoir avec l'organisateur la remise des trophées ;
- de faire rédiger un article sur la compétition et de le transmettre à l'instance sportive concernée ;
- d'établir le classement final de la compétition ;
- d'assurer la transmission au responsable sportif concerné des feuilles de résultats et d'engagements dans les délais impartis, après les avoir contresignées ;
- d'établir à l'attention de l'instance sportive concernée un bref compte rendu sur les conditions de déroulement de l'épreuve, les éventuels problèmes rencontrés et les incidents survenus.
- trancher tous les problèmes liés à la compétition ;

- indiquer au trésorier en charge, les sommes à reverser à chaque joueur sous forme de prime le cas échéant.

Les missions du directeur de jeu peuvent être déléguées mais elles restent sous sa responsabilité.

CHAPITRE 4 - LE JUGE-ARBITRE

Article 5.4.01 - Désignation

Un juge-arbitre peut être nommé pour superviser le bon déroulement de l'épreuve.

Le juge-arbitre peut aussi officier comme un arbitre

Article 5.4.02 - Rôle officiel

Le juge-arbitre a pour mission :

- de remplir les missions d'un arbitre (voir le [chapitre 5](#) relatif à l'arbitre) ;
- de superviser l'arbitrage des matchs en cours ;
- de désigner les arbitres pour chaque match, en concertation avec le directeur de jeu ;
- de veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs ;
- de trancher tous les litiges d'arbitrage ;
- d'établir par écrit, de signer et de transmettre au directeur de jeu un rapport sur d'éventuels incidents d'arbitrage ;
- de proposer une liste d'arbitres pour assurer le bon déroulement des compétitions officielles.

Article 5.4.03 - Domaine d'application des règles

Les règles d'arbitrage sont applicables à toutes les épreuves organisées ou reconnues par la FFB.

Le guide de l'arbitrage est consultable sur le site fédéral :

<https://www.ffbillard.com/ext/telechargement.php?id=25686>

CHAPITRE 5 - L'ARBITRE

Article 5.5.01 - Désignation

Compétitions officielles de ligue

Les arbitres sont désignés par le responsable de l'arbitrage Blackball de la commission d'arbitrage de la ligue (CAL) en accord avec le responsable sportif de la ligue.

Compétitions officielles nationales

Les arbitres sont désignés par le juge-arbitre et validés par le président de la Commission Nationale Blackball et de la Commission Nationale des Juges et Arbitres.

Article 5.5.02 - Légitimité

Tout arbitre officiant dans une compétition régie par la FFB doit être en mesure de prouver son degré de qualification et qu'il est bien titulaire d'une licence à jour.

En cas d'impossibilité d'atteindre un nombre suffisant d'arbitres, le directeur de jeu ou le juge-arbitre peuvent faire appel à des suppléants dont la qualification n'est pas encore reconnue. Leur légitimité ne peut toutefois pas être remise en cause par les joueurs.

Les arbitres désignés pour officier ne peuvent en aucun cas être récusés par les joueurs.

Article 5.5.03 - Tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire est uniforme pour tous les arbitres :

- pantalon de ville de couleur unie noire ;
- chaussures de couleur unie noire ;
- polo d'arbitre Fédéral.

Article 5.5.04 - Rôle officiel

Selon les compétitions, l'arbitre peut soit arbitrer un match sur une seule table, soit superviser une aire de jeu comprenant plusieurs billards et intervenir en cas de besoin sur une des tables qu'il supervise.

Les missions de l'arbitre sont reprises dans le Guide de l'arbitrage, consultable sur le site internet fédéral : <https://www.ffbillard.com/ext/telechargement.php?id=25686>

Article 1.1 Rôles et devoirs de l'arbitre.

TITRE VI - SANCTIONS AUTOMATIQUES

Le simple fait de s'engager dans une compétition implique qu'on en accepte toutes les dispositions réglementaires.

Chaque infraction au règlement sportif de la compétition entraîne une décision réglementaire définie dans les articles ci-après.

En cas d'infraction lourde, un joueur peut être disqualifié d'une épreuve en cours, suspendu pour la suite de la compétition et sanctionné par la commission de discipline compétente.

Article 6.0.01 - Forfait, pénalités, sanctions

Lors des compétitions régionales, la gestion des forfaits est confiée à la commission sportive de la ligue.

Lors des compétitions nationales, les pénalités et sanctions sont décrites :

- à l'article 3.2.01.08 Forfaits : pénalités et sanctions, pour les tournois nationaux
- à l'article 3.5.03.05 : Sanctions, pour les finales des championnats de France individuels
- à l'article 3.4.07 Sanctions, pour le championnat par équipes de divisions nationales
- à l'article 3.3.08 Sanctions, pour le championnat par équipes de divisions régionales
- à l'article 4.0.06 pour la coupe de France

CHAPITRE 1 - JOUEUR OU ÉQUIPE EN RETARD

Les ligues régissent leur règlement pour les compétitions régionales.

Pour les compétitions nationales :

Pendant le déroulement de la compétition

- Si un joueur ou une équipe n'est pas présent(e) à l'appel de son nom, un second appel est renouvelé cinq minutes plus tard. L'heure de ce second appel est indiquée sur la feuille de match par le directeur de jeu ou son délégué.
- Si le joueur est toujours absent, la sanction est d'une manche perdue toutes les cinq minutes de retard supplémentaires. Dans le cas d'un match en trois manches gagnantes, cela signifie que le joueur perd définitivement le match au bout de 15 minutes après le deuxième appel.
- Si l'équipe ou l'un de ses joueurs est toujours absent(e), l'équipe est sanctionnée de deux manches par match toutes les cinq minutes de retard supplémentaires.
- Si la compétition se déroule selon la formule du double KO, le joueur ou l'équipe passe alors du côté perdant mais demeure toujours en compétition. Si le joueur est de nouveau forfait côté perdant, son absence est considérée comme un forfait.

CHAPITRE 2 - COMPORTEMENT

Le non-respect du matériel, un comportement antisportif, un comportement irrespectueux envers toute personne (officiel, joueur, organisateur, public, etc.) peut entraîner des sanctions immédiates par le directeur de jeu, et à posteriori par la commission de discipline compétente si elle est saisie.

CHAPITRE 3 - JOUEUR SANS SA LICENCE OU SA CONVOCATION

Lors de toute compétition, le responsable sportif peut contrôler que le joueur inscrit est titulaire d'une licence fédérale.

Le joueur doit être en mesure de présenter une pièce d'identité au directeur de jeu de toute compétition.

La non-affiliation ou la non-justification de son identité peut entraîner l'exclusion immédiate du joueur de la compétition. Le responsable sportif du niveau de compétition peut alors engager une procédure disciplinaire à l'encontre du joueur et/ou de son club d'appartenance.

CHAPITRE 4 - ABANDON EN COURS DE COMPÉTITION

Tout joueur ou équipe qui abandonne en cours d'épreuve sans motif justifié reconnu valable par le directeur de jeu s'expose à des sanctions disciplinaires et perd son droit à percevoir quelque indemnité ou prime que ce soit.

Tout abandon en cours de compétition fait l'objet d'une saisine de la commission de discipline auprès du président de la Fédération ou de l'instance décentralisée compétente.

CHAPITRE 5 - DISQUALIFICATION

Les droits d'engagement ne sont pas remboursés aux joueurs et aux équipes disqualifiés quel que soit le motif de la disqualification (tenue sportive non réglementaire, défaut de pièce d'identité, mauvais comportement sportif, etc.)

CHAPITRE 6 - ARBITRAGE

En cas de litige lors d'un match, le juge-arbitre établit et transmet au directeur de jeu un rapport sur les éventuels incidents, à charge pour le directeur de jeu de le transmettre à l'instance sportive concernée,

Pour plus de détails, se reporter aux chapitres relatifs aux [arbitres](#) et [juge-arbitre](#).

Compétitions nationales

Des cartons peuvent être signifiés aux joueuses et aux joueurs sur l'aire de jeu.

Carton jaune

L'arbitre sanctionne d'un carton jaune toute joueuse et tout joueur qui a un comportement antisportif.

Lors des compétitions Master, la joueuse ou le joueur qui est pénalisé d'au moins une manche perdue à l'appel d'un de ses matchs, reçoit un carton jaune.

Le carton jaune reste comptabilisé pendant les trois tournois suivants (sursis).
Si, pendant la période de sursis des trois tournois suivants, le même joueur reçoit un second carton jaune, il est suspendu pour le tournoi suivant.

Carton rouge

Un second carton jaune sur une période de trois tournois consécutifs équivaut à un carton rouge.

L'arbitre qui sanctionne la joueuse ou le joueur d'un second carton jaune lui signifie alors sa mise hors compétition et en informe le juge-arbitre pour établir le rapport.

Conséquences d'un carton rouge

Le joueur qui reçoit un carton rouge est sanctionné comme suit :

- le match en cours est perdu ;
- elle/il ne peut plus participer à aucune compétition durant le week-end ;
- son / ses inscriptions ne sont pas remboursées.

En Blackball Masters :

- sa caution est encaissée ;
- pour pouvoir continuer à évoluer au sein du Blackball Masters, elle/il doit renvoyer un chèque de caution au maximum quinze jours après la date du tournoi dans lequel elle/il a reçu ce carton (le cachet de la poste faisant foi). Au-delà de ce délai, elle/il est exclu(e) du Blackball Masters ;
- le carton rouge reste comptabilisé pendant toute la saison.

Un second carton rouge entraîne l'exclusion définitive de la joueuse ou du joueur et la saisine automatique de la commission de discipline.

TITRE VII - CAS NON PRÉVUS

Tous les cas non prévus dans le présent règlement sont soumis à l'appréciation du président de la commission nationale Blackball.

En cas de litige exigeant une décision immédiate lors d'une compétition, il revient au directeur de jeu ou au représentant officiel de la CNB présent lors de cette compétition de prendre une décision à effet immédiat.

Ces décisions feront éventuellement l'objet de modifications dans le code sportif pour la saison suivante.

ANNEXES

ANNEXE 1 - PLANNING THÉORIQUE DES PHASES FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

HORAIRES INDICATIFS

VENDREDI

8h00 : Ouverture officielle des compétitions

8h30 : Master's 16e finale (8e étape du championnat de France) / Handi-fauteuil / National 1 individuel 16e finale / National 2 individuel

13h00 : National 1 individuel 8e finale

13h30 : Master's 8e finale

15h00 : National 1 individuel ¼ finale / National 2 individuel ¼ finale

15h30 : Master's ¼ finale

17h30 : Annonce des ½ finales Master's / Handi-fauteuil / National 1 / National 2

19h30 : **DEFILE DES EQUIPES / Finale Master's / Finale National 1 /Finale National 2**

19h30 : 1er tour Equipes régionales

SAMEDI

8h30 : Ouverture officielle des compétitions par équipe DN3

9h00 : Equipe DN3 journée 21 / Equipes régionales – suite double KO

11h00 : Equipes DN1 / Equipes DN2

13h00 : : ¼ finale - Equipes régionales

14h00 : **FINALE HANDI-FAUTEUIL + Petite finale** / Equipes DN2, Equipes DN3 journée 22

15h00 : : ½ finale – Equipes régionales

17h00 : Equipes DN1, Equipes DN3 journée 23

17h00 : **FINALE EQUIPES REGIONALES + Petite finale**

19h00 : **REMISE DES PRIX EQUIPES DN1, DN2, DN3, REGIONALES, HANDI-FAUTEUIL**

20h00 : Individuel Vétérán, Femme, U23, U18, U15 – 1er tour

DIMANCHE

9h00 : 1/8e finale individuel Vétérán, Femme, U23, U18, U15

11h00 : 1er tour finale CDF Master's / ¼ finale individuel Vétérán, Femme, U23, U18, U15

13h30 : ½ finales Master's, Vétérán, Femme, U23, U18, U15

16h00 : **FINALES et PETITES FINALES INDIVIDUELS**

18h30 : **REMISE DES PRIX INDIVIDUELS**

ANNEXE 2 - PLANNING THÉORIQUE DES TOURNOIS NATIONAUX

HORAIRES INDICATIFS

Merci de consulter les convocations nominatives pour chaque tournoi national.

VENDREDI

18h00 : 1er tour Féminines, U23, Vétérans (+50ans)

SAMEDI

8h30 : 1er tour Master's

8h30 : 1er tour national Mixte

15h00 : **Finale féminines**

15h00 : 1er tour junior U18

16h30 : **Finale Handi-fauteuil**

DIMANCHE

8h30 : Demi-finales national mixte

8h30 : 1ère journée ÉQUIPES DN3

10h00 : 1ère journée ÉQUIPES DN2 et DN1

13h00 : **Finales Master's, national Mixte, Espoir U23, Junior U18, Vétérans**

15h00 : **Remise des récompenses**

15h30 : 2e journée ÉQUIPES DN3, DN2 et DN1

Les horaires peuvent être modifiés en fonction de l'avancement des matchs

ANNEXE 3 - PLANNING THÉORIQUE DE LA COUPE DE FRANCE

HORAIRES INDICATIFS

La phase finale de la compétition se déroule sur deux journées.

JEUDI

8h00 : Ouverture officielle de la compétition
9h00 : 1er tour des 64 équipes Ligue, DN1, DN2
10h30 : Flyers
13h00 : 2e tour (32 équipes)
14h30 : 3e tour (16 équipes)
16h00 : 1er tour préliminaire individuel
17h00 : 2e tour individuel
21h00 : 3e tour individuel
23h00 : 4e tour individuel

VENDREDI

9h00 : 5e tour individuel
10h00 : 8e finale individuel / 1er tour double mixte
11h00 : ¼ finale individuel / 2e tour double mixte / 1er tour double mixte consolante
12h00 : 3e tour double mixte / 2e tour double mixte consolante
12h00 : Flyers
13h00 : ¼ finale EQUIPE / ¼ finale DOUBLE MIXTE / ¼ finale double mixte consolante
14h30 : ½ finale EQUIPE / ½ finale DOUBLE MIXTE / ½ finale double mixte consolante
16h00 : **FINALE EQUIPE / FINALE DOUBLE MIXTE** / Finale double mixte consolante
18h00 : ½ finale individuel
19h30 : **FINALE INDIVIDUEL**

ANNEXE 4 - ATTRIBUTION DES POINTS AUX TOURNOIS NATIONAUX ET FINALES DE CHAMPIONNATS DE France

Les finales des championnats de France blackball master, benjamins et individuelle de division régionale, ne délivrent aucun point au classement national.

Tournoi Blackball Master (32 joueurs)

TOUR DE JEU	PLACE THÉORIQUE	POINTS
Finale	Vainqueur	440 pts
	Finaliste	364 pts
1/2 finales	3e et 4e	292 pts
1/4 de finale	5e au 8e	224 pts
1/8e de finale	9e au 16e	160 pts
1/16e de finale	17e au 32e	100 pts
Forfait ou disqualifié		0 pt

Tournoi National (256 joueurs) et Finale de France de division nationale

TOUR DE JEU	PLACE THÉORIQUE	POINTS
Finale	Vainqueur	220 pts
	Finaliste	190 pts
1/2 finales	3e et 4e	162 pts
1/4 de finale	5e au 8e	136 pts
1/8 de finale	9e au 16e	112 pts
1/16 de finale	17e au 32e	90 pts
1/32 de finale	33e au 64e	70 pts

3e tour (entrée des 64 TSA)	65e au 128e	52 pts
2e tour (entrée des 64 TSB)	129e au 192e	36 pts
1er tour	193e au 256e	22 pts

Tournois spécifiques (32 joueurs)

TOUR DE JEU	PLACE THÉORIQUE	POINTS
Finale	Vainqueur	164 pts
	Finaliste	132 pts
1/2 finales	3e et 4e	104 pts
1/4 de finale	5e au 8e	80 pts
1/8e de finale	9e au 16e	60 pts
1/16e de finale	17e au 32e	44 pts

Tournois "Promotion" Handi-Billard fauteuil (8 joueurs)

TOUR DE JEU	PLACE THÉORIQUE	POINTS
Finale	Vainqueur	116 pts
	Finaliste	84 pts
1/2 finales	3e et 4e	56 pts
5e et 6e	5e et 6e	32 pts
7e et 8e	7e et 8e	12 pts